



PROGRAMME LEADER 2023-2027 DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES



► L'EUROPE À VOS CÔTÉS POUR FINANCER VOS PROJETS

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), est un dispositif européen de soutien aux projets dans les territoires ruraux.



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

LEADER, C'EST QUOI ?

Le Pays des Vosges Saônoises est pour la 3^{ème} fois lauréat, il a déjà porté 2 programmes LEADER sur les périodes 2007-2013 et 2014-2022 qui ont permis de financer 161 projets.

Pour ce programme 2023-2027, le Pays a obtenu des financements européens et dispose d'une enveloppe de plus de 2,2 millions d'euros pour accompagner et soutenir des projets.

Ce dispositif permet d'apporter une aide du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), ainsi qu'un cofinancement de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Au-delà du soutien financier, LEADER permet d'apporter une plus-value grâce à un accompagnement de proximité.

LEADER, UN PROGRAMME EUROPÉEN, DÉCLINÉ LOCALEMENT

- L'Union Européenne définit les grandes orientations du programme et le cadre réglementaire.
- La Région Bourgogne-Franche-Comté, en tant qu'autorité de gestion des Fonds européens, assure le pilotage, la mise en œuvre du dispositif au niveau régional et instruit les dossiers.
- Le Pays des Vosges Saônoises met en œuvre le programme sur son territoire à partir de sa propre stratégie. Il sélectionne les projets et accompagne les porteurs de projet.

LEADER, POUR QUELS PROJETS ?

Le Comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés du territoire sélectionne les projets qui répondent à différents critères :

- réalisés sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises,
- répondant aux objectifs de la stratégie du territoire,
- portés par des associations, collectivités, établissements publics, entreprises...
- présentant une dimension :
 - partenariale et collective,
 - territoriale et structurante,
 - innovante.



LA STRATÉGIE DU PROGRAMME LEADER

Elle vise à adapter le territoire face aux enjeux de transition environnementale et d'attractivité.

Cette stratégie se décline en 5 thématiques comportant plusieurs objectifs :

► MOBILITÉS



- **Développer** les mobilités douces : aménagements et infrastructures cyclables, services liés aux modes doux, promotion de l'usage vélo.
- **Étudier** le développement de carburants alternatifs.
- **Innover** pour rapprocher les services des habitants.
- **Apporter une réponse** à la problématique de mobilité des jeunes actifs ou stagiaires par la création d'hébergements dédiés.

► ÉCONOMIE DES RESSOURCES



- **Économiser l'eau** : récupération collective d'eau pluviale, sobriété dans l'usage.
- **Économiser l'énergie** : sensibilisation et études.
- **Limiter le gaspillage** et l'impact environnemental des activités, favoriser l'économie circulaire.

► ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



- **Soutenir** le développement et la création d'activités de l'ESS.
- **Développer** l'économie de proximité en créant de nouveaux modes de commercialisation et de nouvelles formes de services.

► BIODIVERSITÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- **Sensibiliser** à l'adaptation aux changements climatiques et aux enjeux de la biodiversité en forêt.
- **Développer** l'usage du bois dans le mobilier public intérieur et extérieur.
- **Remplacer** par une solution biomasse les chaudières fioul de relève ou de secours, alimentant un réseau de chaleur.
- **Désimperméabiliser** et **végétaliser** les cours des écoles.
- **Renaturer** le cadre de vie.
- **Entretenir** l'espace public dans une logique de sobriété.
- **Développer** l'alimentation de proximité par des actions de sensibilisation, la création de jardins partagés, de vergers, de mielleries collectives, d'ateliers de transformation pour les habitants.

► LOISIRS ET CULTURE



- **Créer des équipements** de loisirs de pleine nature compatibles avec les enjeux de transition écologique.
- **Proposer des actions culturelles** qui associent les habitants, valorisent le cadre de vie, sensibilisent aux enjeux de la transition écologique.

COOPÉRATION

Ces thématiques peuvent être réalisées à travers une coopération avec d'autres territoires au niveau national ou international.

QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR OBTENIR UNE SUBVENTION LEADER ?



1

RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE DU PAYS

Étude du projet pour vérifier s'il répond aux conditions du programme. Afin de vous accompagner au mieux, nous vous conseillons de venir nous rencontrer dès l'émergence de votre projet.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE PRÉALABLE AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET

Synthèse du projet et son budget prévisionnel. A partir de cette étape, l'opération peut démarrer.

2



3

AUDITION DU PORTEUR DE PROJET EN COMITÉ DE PROGRAMMATION POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ

Sélection du projet sur la base d'une grille de notation.

MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Description du projet et collecte de pièces, notamment celles permettant de justifier les dépenses présentées (devis ou pièces des marchés publics). Ce dépôt se fait en ligne.

4



5

INSTRUCTION RÉGLEMENTAIRE DU DOSSIER PAR LES SERVICES DE LA RÉGION

Analyse et vérification des différentes pièces du dossier, demandes complémentaires éventuelles.

VOTE DU MONTANT DE L'AIDE LEADER EN COMITÉ DE PROGRAMMATION

Étape qui déclenche la signature de la décision juridique attribuant la subvention.

6



7

MONTAGE DU DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT

Présentation du bilan du projet, des factures... C'est à partir de ces justificatifs que le versement de la subvention intervient.

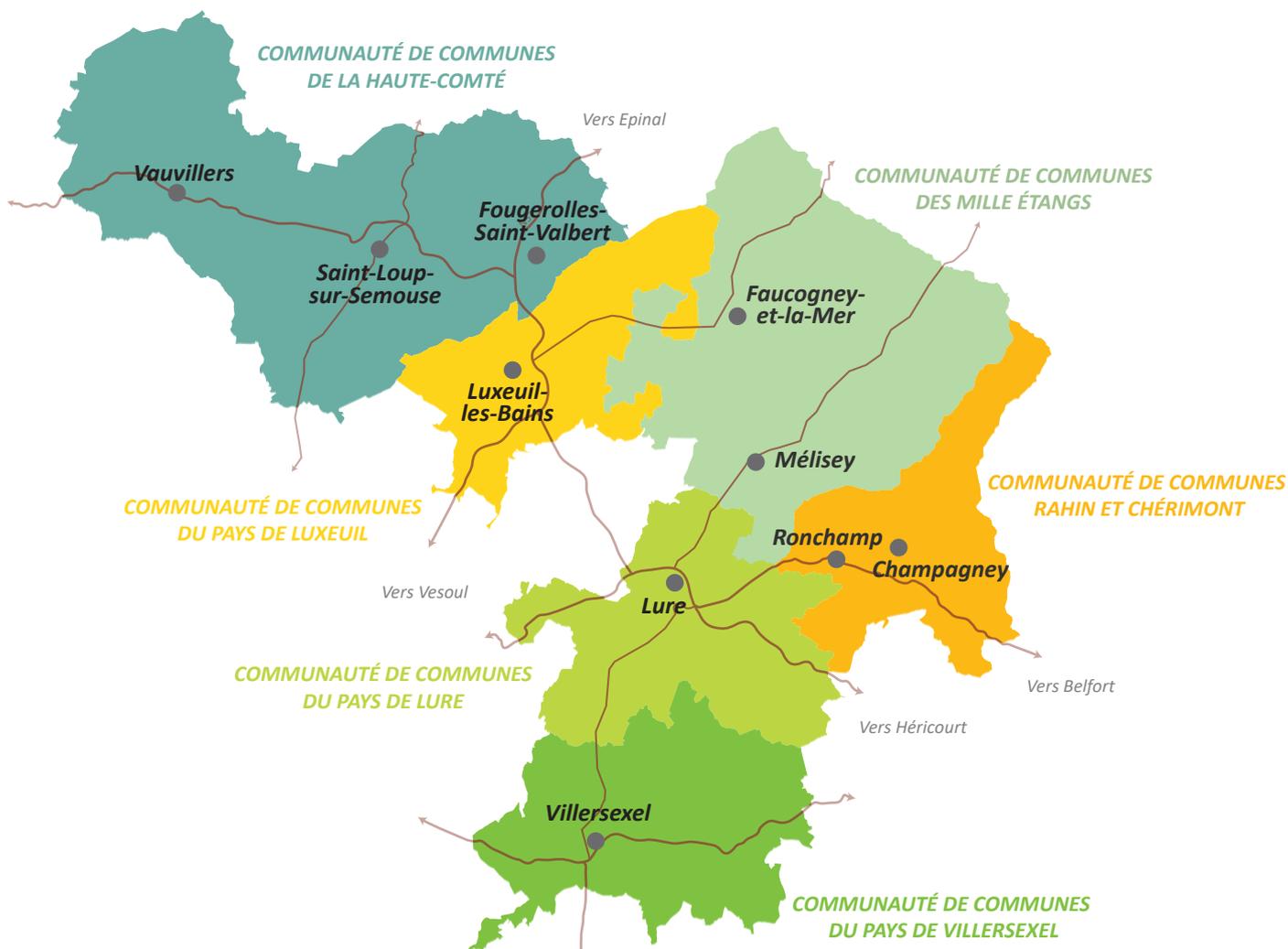
QUELQUES RÈGLES À RETENIR

- ✓ Ne pas considérer la demande préalable ainsi que l'avis d'opportunité comme un accord de subvention.
- ✓ Ne pas commencer le projet avant le retour de l'accusé de réception de la demande préalable (attention, la signature de devis ou la notification de marchés publics sont considérées comme un démarrage).
- ✓ Apporter la preuve du « coût raisonnable » des dépenses présentées : par la comparaison de plusieurs devis ou la fourniture de pièces des marchés publics
- ✓ Etre en capacité d'avancer le montant des dépenses présentées
- ✓ Garantir la pérennité de l'opération aidée lorsqu'il s'agit d'investissements, durant 3 ans suivant le paiement de la subvention.
- ✓ S'engager à communiquer sur la participation financière du programme LEADER.
- ✓ Informer l'équipe LEADER du Pays sur l'avancée du projet et sur d'éventuelles modifications.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION VOUS ACCOMPAGNE DANS CES DIFFÉRENTES DÉMARCHES.



LE TERRITOIRE DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES



**VOUS AVEZ UN PROJET,
VENEZ RENCONTRER NOTRE ÉQUIPE.**

CONTACT

Pays des Vosges Saônoises

-  Espace de développement local
15 rue de la Métairie • 70200 LURE
-  **03 84 30 10 11**
-  **leader@pays-vosges-saonoises.fr**
-  **www.pays-vosges-saonoises.fr**

